

Communiqué de presse

Le Groupe BPCE fixe ses objectifs de réduction d'émissions carbone dans les financements des secteurs de l'énergie à horizon 2030

Paris, le 21 décembre 2022

Dans le cadre de son adhésion à la *Net Zero Banking Alliance* et conformément à ses engagements d'aligner la trajectoire de ses portefeuilles avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, le groupe BPCE publie aujourd'hui ses cibles intermédiaires pour les secteurs de l'énergie à horizon 2030. L'intensité carbone des activités financées par le Groupe BPCE dans le secteur de la production d'électricité se situera en-deçà de 138 gCO₂e /kWh (objectif du scénario *Net Zero Emissions by 2050* selon l'Agence Internationale de l'Énergie) d'ici à 2030. Le Groupe BPCE s'engage par ailleurs à réduire de 30 % les émissions carbone liées à l'utilisation finale de la production financée de pétrole et de gaz entre 2020 et 2030.

Le Groupe BPCE a engagé la transition climatique de ses activités et accompagne ses clients dans leurs propres enjeux de transition. En cohérence avec son adhésion en juillet 2021 à la *Net Zero Banking Alliance (NZBA)* - initiative également portée par les métiers de l'assurance avec l'adhésion à la *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)* – le Groupe BPCE publie aujourd'hui deux cibles intermédiaires sur les secteurs de l'énergie, compatibles avec l'objectif d'alignement progressif de ses portefeuilles avec une trajectoire Net Zero à 1.5°C.

Pour Nicolas Namias, président du directoire de BPCE : « *Le Groupe BPCE a fait de la transition énergétique une priorité d'action dans tous ses métiers et toutes ses entreprises. Nos objectifs de réduction d'émissions s'appuient sur une approche, exigeante et transparente issue des travaux de la Fédération Bancaire Française, et en ligne avec les recommandations de la Net Zero Banking Alliance. Nous nous engageons à accompagner tous nos clients, grandes entreprises, particuliers, PME, TPE, professionnels, collectivités locales et investisseurs dans leur transition environnementale, par le financement, le conseil et le dialogue stratégique.* »

La production et la combustion des énergies fossiles représentant dans le monde 85 %¹ des émissions de CO₂ liées aux activités humaines, le Groupe BPCE a choisi de fixer dans un premier temps des cibles de réduction des émissions carbone de ses activités liées aux secteurs de l'énergie : production d'électricité, et secteur pétrole et gaz.

La publication de ces deux cibles NZBA s'inscrit dans le prolongement d'actions d'ores et déjà conduites par le Groupe BPCE en faveur de la transition environnementale.

Depuis plusieurs années, le Groupe BPCE s'est engagé à réduire progressivement à zéro son exposition au charbon thermique avec un calendrier à 2030 pour l'Union Européenne et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

¹ En effet, la consommation d'énergies fossiles sous forme de charbon (14.2 GtCO₂), pétrole (11.2 GtCO₂) et gaz (7.6 GtCO₂) ainsi que le torçage du gaz (0.4 GtCO₂) étaient la cause en 2020 de 85 % des 39.3 GtCO₂ liées aux activités humaines. Source : *Global Carbon Budget 2022*, https://globalcarbonbudget.org/wp-content/uploads/Global_Carbon_Budget_2022v1.0.xlsx

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe BPCE renforce son dialogue avec ses clients, notamment énergéticiens, pour analyser la compatibilité de leur mix d'activités avec les engagements du groupe pour chaque géographie.

1^{er} objectif : Le Groupe BPCE poursuit la réduction de l'intensité carbone de ses financements liés à la production d'électricité

Le Groupe BPCE augmente ses financements de sources de production d'électricité émettant peu de CO₂, en mettant l'accent sur le financement des énergies renouvelables et en privilégiant les projets innovants et caractérisés par leur impact local. En France, le Groupe BPCE est précurseur dans le financement de l'éolien *offshore* flottant et participe pleinement au renforcement de la souveraineté énergétique européenne. Cette démarche stratégique a permis de porter les expositions associées aux énergies renouvelables à plus de 11 Md€ au 31/12/2021, soit plus de la moitié des expositions du Groupe BPCE sur la production d'électricité.

L'intensité carbone des activités financées par le Groupe BPCE dans le secteur de la production d'électricité a été évaluée à 156 gCO_{2e}/kWh sur les *scopes* 1 et 2 en 2020².

En 2030, le Groupe BPCE a pour objectif d'être sous le seuil des 138 gCO_{2e}/kWh retenus par l'Agence Internationale de l'Energie dans son scénario *Net Zero Emissions by 2050*.

2^{ème} objectif : Le Groupe BPCE se fixe une cible de réduction des émissions carbone liées aux financements d'activités dans de production/extraction de pétrole et gaz en poursuivant la réduction des expositions associées

Le Groupe BPCE s'engage sur une trajectoire de réduction à l'horizon 2030 de 30 % des émissions carbone liées à l'utilisation finale de la production financée de pétrole ou de gaz³, en cohérence avec le scénario de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) *Net Zero Emissions by 2050*.

Le Groupe BPCE transforme ses métiers et se donne les moyens d'accompagner ses clients dans la transition énergétique.

Conscient de la transformation profonde que requièrent les objectifs qu'il se fixe, le groupe BPCE déploie des ressources adaptées pour accompagner ses clients dans le financement de leurs projets.

Le Groupe BPCE va poursuivre et étendre le pilotage de sa trajectoire de décarbonation.

Conformément à ses engagements dans le cadre de la NZBA, le Groupe BPCE publiera avant mi-2024 des cibles de réduction d'émissions à l'horizon 2030 pour les autres secteurs définis par cette alliance⁴.

Le Groupe BPCE publiera par ailleurs au premier trimestre 2023 son rapport climat *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)*. Celui-ci détaillera notamment les méthodologies et le plan d'action retenus pour la définition et l'atteinte de ces deux premières cibles. L'évolution des indicateurs sur les secteurs de l'énergie fera l'objet d'un suivi et d'une communication régulière comme préconisé par la NZBA.

Méthodologie et disclaimer

La méthodologie du Groupe BPCE utilisée pour établir les mesures et prévisions annoncées s'appuie sur des standards de marché qui continuent d'évoluer. Elle repose sur les travaux de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de la NZBA.

Le Groupe BPCE participe activement à l'élaboration de normes et de principes méthodologiques communs aux banques françaises, au sein de la Commission Climat et Biodiversité de la FBF dont la présidence est exercée par le Président du Directoire du Groupe BPCE.

Les informations présentées dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

² Ce calcul intègre les émissions des *scopes* 1 et 2 - au sens du GHG protocol - de l'ensemble des montants engagés par le Groupe BPCE en lien avec la production d'électricité (hors portefeuille de négociation - activités de marché et dérivés).

³ Cet engagement porte sur le *scope* 3 - au sens du GHG protocol - de l'ensemble des montants engagés par le Groupe BPCE liés à l'extraction de pétrole ou de gaz (hors portefeuille de négociation - activités de marché et dérivés).

⁴ Selon les lignes directrices de l'UNEP FI, les membres de la NZBA publient à la suite de leur adhésion des cibles pour les 9 secteurs suivants : agriculture, aluminium, ciment, charbon, immobilier commercial et résidentiel, fer et acier, pétrole et gaz, production d'électricité et transport.

Les données utilisées concernant nos clients sont principalement issues de fournisseurs de données ou des publications des entreprises financées par le Groupe BPCE. Des divergences peuvent exister dans les mesures des gaz à effet de serre des fournisseurs de données (par exemple sur la géographie et les périmètres) tout comme des imprécisions ou incomplétudes sur les activités couvertes par nos clients dans leurs publications. Les estimations évolueront avec la progression de la qualité des données disponibles.

L'élargissement du périmètre de nos analyses à d'autres activités du Groupe dépend ainsi des méthodologies disponibles et reconnues. Par ailleurs, les objectifs visés par le Groupe BPCE sont conditionnés par les engagements de nos clients et par leur capacité à les tenir dans la durée. Ces objectifs sont également contingents aux politiques gouvernementales en vigueur et au développement des technologies bas carbone, critiques pour des horizons long terme.

Toute modification significative de la méthodologie ou des données utilisées pour établir nos engagements de réduction d'émissions financées correspondant aux objectifs ci-dessus sera clairement communiquée.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 36 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du groupe est reconnue par quatre agences de notation financière, Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (AA-, perspective négative) et R&I (A+, perspective stable).

Contact presse Groupe BPCE

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00 / 33 (0)6 73 76 38 98



[groupebpce.com](https://www.groupebpce.com)

